



ACTUALITÉS

Votre activité professionnelle est affectée par la crise Covid-19 ?

VOTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE EST AFFECTÉE PAR LA CRISE COVID-19 ?

Atlantic'eau est mobilisé pour vous accompagner dans la mise en œuvre des mesures relatives au paiement des factures d'eau prévues dans le cadre de la loi d'urgence sanitaire et de ses différents textes d'application.

Mis en ligne le 28 avril 2020

La crise sanitaire que nous traversons engendre des répercussions financières pour nombre d'entreprises. Pour les aider à faire face à cette situation, l'État a mis en place un fond de solidarité et prévoit des mesures d'assouplissement relatives au paiement de certaines factures.

Service public de l'eau potable, **atlantic'eau est mobilisé pour faciliter le report de paiement des factures d'eau** (sans frais ni pénalités) prévu dans le cadre de la loi d'urgence sanitaire et de ses différents textes d'application.

Erdre & Gesvres, en charge du développement économique, accompagne les entreprises du territoire et les renseigne sur les démarches nécessaires pour bénéficier du report de paiement de leurs factures d'eau.

Vous trouverez sur le site internet d'Atlantic'eau toutes les informations utiles et la marche à suivre.

<https://www.atlantic-eau.fr/mag/votre-activite-professionnelle-est-affectee-par-la-crise-covid-19>



RETOUR À LA LISTE





Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres

PA La Grand'Haie, 1 Rue Marie Curie
44119 Grandchamp-des-Fontaines

☎ 02 28 02 22 40 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Du lundi au jeudi

8h30>12h00 / 14h00>17h30

Le vendredi

8h30>12h00 / 14h00>16h30